

Suisse : l'éducation au consensus

par Marc-André Cotton

Résumé : Le « consensus helvétique » est la conséquence politique de sévères exigences éducatives infligées à la conscience spontanée de l'enfant. Les souffrances qui en découlent sont à l'origine d'un mal-être social peu reconnu.

La Suisse n'est pas considérée comme une « nation » au sens habituel du terme. Elle est pétrie de traditions locales auxquelles ses habitants restent farouchement attachés. Sa destinée politique tient à la disposition de ses membres – affaiblis pendant des siècles par leurs querelles intestines – à *composer* par nécessité de survie avec un pouvoir central dit « fédéral » tout en ménageant les souverainetés cantonales. Pourtant, pour l'un de nos essayistes, « *le nom de la Suisse désigne une certaine forme d'existence en communauté, une certaine structure des relations publiques, l'idée [...] d'une société des hommes libres...* » (1)

La dévotion quasi religieuse au culte du compromis trouve ses racines dans l'histoire des familles de ce pays. Cette structure spécifique de refoulement de la souffrance génère un coût social considérable : la population active souffre par exemple du taux de stress professionnel le plus élevé d'Europe (2). Les « valeurs » auxquelles les citoyens suisses ont l'obligation d'adhérer dès leur plus jeune âge constituent donc les murs de leur prison. L'objet du présent article est de cerner ce qui caractérise l'éducation suisse – sans laquelle la hiérarchie patriarcale ne saurait maintenir le « *consensus national* ».

Éducation et frustration

Le regard que les membres d'un groupe social posent sur les enfants, dès avant leur conception, détermine la manière dont ceux-ci seront considérés par la suite. Il est obscurci par des *a priori* résultant de la constante gestion que les adultes exercent sur leurs souffrances refoulées. En effet, sans la reconnaissance des conditions psychologiques dans lesquelles ils ont eux-mêmes grandi, les parents « saisissent » l'enfant dans la mise en scène de schémas relationnels, héritage de leur entourage familial et social, perpétuant ainsi les dénis qui les ont fait souffrir. Nombre de spécialistes, relayés par les médias suisses destinés au grand public, insistent par exemple sur l'importance des « frustrations » dans l'éducation. Ces auteurs trouvent un auditoire captif auprès de la plupart des adultes parce que ces derniers ne veulent pas réaliser à quel point leur vie relationnelle a été dévastée par l'incapacité de leurs propres parents à respecter leur être intérieur et à satisfaire pleinement leurs besoins naturels. La compulsion à « frustrer » pareillement leurs enfants est un moyen de refouler activement ces souffrances.

Il y a quelques années, un journaliste genevois écrivait : « *Les enfants à qui on ne dit jamais non finissent toujours par tyranniser leurs parents, à transformer leur mère en "mère-paillason" sur laquelle on peut s'essuyer les pieds et déverser tout ce que l'on veut. Et plus on attend, plus c'est dur.* » Dans un article consacré à la « démission des parents », il attribuait indifféremment au manque de « frustration » dans l'éducation un nombre considérable de symptômes très divers, apparaissant fréquemment à l'adolescence :

« troubles alimentaires, dépressions et tentatives de suicide, pathologies de la dépendances, délinquance par défi, ou encore angoisses, sentiments de vide intérieur, d'infériorité et d'inhibition... » (3) Un tel état d'esprit dispense les adultes de toute question qui remette en cause la base relationnelle sur laquelle ils fondent leur rapport à l'enfant et l'attitude de leurs propres parents envers eux (fig. 1).



Fig. 1 : Les adultes projettent sur l'enfant les comportements de leurs propres parents envers eux, puis justifient de reproduire sur lui la violence et le mépris qu'ils ont subis. (Construire No 5, 28.1.03)

Misère relationnelle

Voici seulement quelques décennies, comment considérait-on les enfants en Suisse, un pays qui jouit aujourd'hui d'une prospérité matérielle indéniable ? Jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'existence était très austère dans les vallées et les campagnes. L'esprit de clan dominait les communautés rurales et montagnardes. Comptant parfois dix ou douze naissances, les familles vivaient sous la coupe d'un patriarche irascible – souvent buveur et violent. Corvéables à merci, les enfants étaient vite mis au service de l'économie familiale et ceux que leur terre natale ne pouvait nourrir devaient partir en ville, travailler en usine. Particulièrement méprisées, les filles qui n'étaient pas promises au mariage y allaient « en place » dès l'âge de 15 ans, parfois plus jeunes, comme ouvrières ou domestiques. D'autres restaient célibataires pour servir leurs parents vieillissants, comme cette Valaisanne d'Évolène dont la mère affirmait : « On élève les garçons pour la vie, les filles pour nous servir. » (4)

Qui dira la somme d'humiliations, de *frustrations* et de résignations – emmurées dans le silence des familles – que renferment ces destinées individuelles ? Elles font partie intégrante de l'héritage refoulé des lignées suisses et sont infligées à la descendance à travers des *a priori* dont l'enfant est toujours la première victime. Les filles méprisées deviennent mères à leur tour et reprochent à leur progéniture de les « *tyranniser* » ou d'en faire des « *mères-paillasson* », sans remettre en cause la tyrannie parentale – bien réelle, celle-là – qui leur fut infligée. Pour des raisons similaires, les pères de ce pays revendiquent de « *frustrer* » les enfants pour ne pas ressentir l'immense souffrance d'avoir été privés de l'amour d'une mère accueillante et disponible. Les parents structurent alors leur discours autour de la nécessité de réprimer et de canaliser la vitalité de l'enfant pour re-

fouler les remontées émotionnelles qu'ils vivent au contact de sa spontanéité. Là encore, les médias s'interposent et recourent aux spécialistes, qui rabâchent les recettes d'antan : « *Attention à ne pas en faire un enfant gâté. Il doit y avoir un minimum de frustrations dans l'éducation.* » (5) Leurs propos révèlent la violence des projections faites sur la conscience de l'enfant, puisque ce sont précisément les adultes qui ont été « gâtés » par la frustration de leurs besoins essentiels.

Mépris pour l'enfant

Dans un article de *Construire*, l'hebdomadaire gratuit des supermarchés *Migros* distribué en Suisse romande à plus de 500'000 exemplaires, le rédacteur de la rubrique « *Les mômes* » déplore : « *À chaque fois que vous entrez dans un magasin, c'est le cirque ! Votre gosse réclame sa part de bonbons et de gadgets. En cas de refus, il se met en pétard et vous fait passer pour une mère ou un père indigne aux yeux des quidams qui assistent à la scène. Intolérable !* » (6) Plutôt que d'inviter les parents à s'interroger sur leurs habitudes de consommation, sur le rapport névrotique qu'ils vivent à l'égard de leurs propres frustrations et sur le *reflet* que manifeste le comportement de l'enfant qu'ils ont emmené au magasin, l'auteur préfère qualifier celui-ci de « *braillard* » et le soupçonner d'exercer un « *chantage* ». Fidèle à l'éducation qui lui fut infligée, il s'en tient à un seul mot d'ordre – « *résistance !* ». Suit alors une série de « conseils » qui montrent bien comment les adultes s'y prennent pour manipuler la vitalité de l'enfant, tout en lui attribuant l'intention manipulatoire afin de préserver l'image qu'ils ont construite d'eux-mêmes et de leurs parents.

Il s'agit d'abord de justifier la projection selon laquelle l'enfant est habité par des pulsions incontrôlables : « *Essayez de lui faire comprendre simplement qu'il ne peut pas posséder tout ce qu'il voit.* » Cette approche semble raisonnable, mais elle cache un profond mépris pour la conscience spontanée de l'enfant et une violence qui ne manquera pas d'éclater si le bambin n'obtempère pas. Suit alors cette suggestion, beaucoup plus explicite : « *À la moindre doléance de votre petit diable, remettez calmement les points sur les i et, s'il s'empare d'un jouet, exigez de lui qu'il le remette immédiatement en place.* » Le rôle attribué au parent est ici plus clairement répressif et cette proposition va accentuer le malaise que vit l'adulte lorsqu'il rejoue des schémas de comportements dont il a lui-même souffert. Pour interdire la remise en cause, l'auteur de l'article utilise donc des expressions qui rappellent les injonctions éducatives intériorisées sous la terreur : « *la moindre doléance* » ou encore « *exigez immédiatement* »... Citant encore un spécialiste, il légitime finalement l'intransigeance parentale – « *L'enfant doit se rendre compte que, quoi qu'il fasse, vous ne changerez pas d'avis.* » – et conclut en revendiquant les mensonges des adultes : « *La diplomatie n'est-elle pas une spécialité helvétique ?* »

Réforme « hygiéniste »

L'absence d'écoute et la volonté d'imposer son point de vue ne sont pas des « *spécialités helvétiques* ». Mais en Suisse, sous l'effet d'exigences éducatives non reconnues comme telles, ce handicap relationnel a été structuré en une culture nationale du compromis – un mode de gestion de nos souffrances qui détermine le fonctionnement de nos institutions politiques. Cette structure est une conséquence des rapports relationnels imposés aux enfants dans l'intimité des familles. Au XIXe siècle par exemple, les ravages de la tuberculose et de l'alcoolisme, l'insalubrité des logements ou encore la mortalité infantile étaient autant de symptômes d'une misère plus profonde, découlant de dénis répétés infligés à la conscience des êtres. Mais, dans l'impossibilité de s'ouvrir à la résolution de ces problématiques humaines, les autorités s'engagèrent dans la promotion de l'hygiène publique et la moralisation des populations, inspirant la honte de la « saleté » dans l'espoir de limiter le foisonnement des microbes.

Sous l'impulsion de cette « *réforme hygiéniste* », la vie domestique fut profondément bouleversée. Au nom de la santé physique et morale, le « propre » et le « sale » définirent désormais les frontières de l'admis et de l'exclu, du pur et de l'impur. Coupés des souffrances collectives, les pouvoirs publics résolurent d'enrôler les classes laborieuses – et particulièrement les femmes – dans l'œuvre de « *relèvement social* » et de développement économique que souhaitait une élite intellectuelle aisée et influente. De cette époque date la création des *Sociétés d'utilité publique* qui firent de la vulgarisation de l'hygiène domestique une priorité nationale (7). Dans les écoles ménagères (fig. 2), les futures mères furent instruites de la nouvelle « *science du gouvernement intérieur* », comprenant les pratiques jugées indispensables à la maîtresse de maison et les gestes à prodiguer dans l'éducation des bébés, un enseignement qui devait leur inculquer « *l'amour des devoirs domestiques, ainsi que l'habitude du dévouement éclairé* » (8). Longtemps humiliées, les femmes trouvèrent dans ces rituels d'entretien une compensation à la souffrance de n'être toujours pas reconnues et aimées. Elles prirent leurs enfants comme objet de cette compulsion à la propreté.

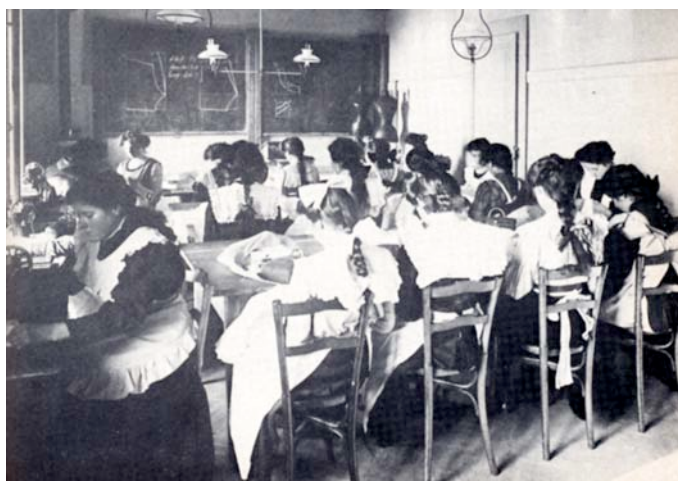


Fig. 2 : Dans les écoles ménagères, les futures mères apprennent les gestes stéréotypés qu'elle appliqueront compulsivement à l'éducation de leurs bébés. (classe de couture de l'école du Valentin à Lausanne, vers 1920)

Maternage et projections

Dès les années 1920, les pratiques de l'obstétrique et de la puériculture furent orientées vers une stricte séparation de la mère et de l'enfant dès la naissance, justifiée comme une mesure d'hygiène sociale et d'éducation. Dans un livre très populaire entre-deux-guerres, la doctoresse allemande Johanna Haarer préconisait par exemple de placer celui-ci dans une chambre pendant 24 heures, seul si possible, après l'avoir baigné, habillé et examiné médicalement : « *La séparation de la mère et de l'enfant présente des avantages éducatifs extraordinaires pour ce dernier. Plus tard, nous parlerons très largement du fait que le dressage de l'enfant doit commencer dès la naissance.* » (9) Avec la médicalisation et l'industrialisation des accouchements, ces pratiques devinrent routinières et, dans une version plus récente du même ouvrage, on peut lire : « *Dans les grandes maternités, [le nouveau-né] est emmené dès sa naissance pour être examiné par un spécialiste des maladies infantiles.* » (10) Après un accouchement non perturbé, on sait pourtant que la mère et son bébé sont naturellement tournés l'un vers l'autre, que ces premiers moments sont déterminants pour leur devenir relationnel. Si une séparation intervient lors de cette *phase sensible*, la mère aura par la suite des difficultés à renouer avec son bébé et à répon-

dre à ses besoins, car pour épargner la figure parentale représentée par le médecin ou la sage-femme, c'est à l'enfant qu'elle fera porter la rancoeur d'avoir été dépossédée de ces instants précieux.

Les allégations de la science hygiéniste confirment les projections collectives selon lesquelles le bébé – comme la femme – est « sale par nature » et que le « salut » de l'enfant réside dans la détermination de sa mère à lui imposer le même zèle qu'aux travaux ménagers : « *Dans la toute petite enfance, la propreté est d'importance vitale ! La santé et le bon développement de l'enfant dépendent en grande partie de la manière dont vous vous acquitterez de cette tâche. Vous savez que des microbes pathogènes sont présents partout dans notre environnement. Par exemple, les sécrétions de vos organes internes qui font suite à l'accouchement peuvent contenir du pus, des bacilles de la diphtérie ou d'autres germes...* » (11) Les instructions données pour les soins au bébé engagent ainsi les jeunes mères apeurées à appliquer à l'enfant les réflexes domestiques qu'elles ont acquis sur les bancs des écoles ménagères, lui imposant une distance relationnelle gravement préjudiciable, sous prétexte d'hygiène : « *Lavez-vous les mains chaque fois que vous vous occupez de votre bébé !* » ou encore « *Utilisez un tablier propre, différent de celui que vous portez pour faire le ménage !* »

Terreur insoutenable

Soumis à de tels comportements, le nourrisson souffre de graves carences affectives et relationnelles qui, plus tard, s'exprimeront notamment par un rapport compulsif à l'ordre et à la propreté. Après avoir été harcelé dès la naissance et privé de l'intimité relationnelle avec sa mère, il est sevré précocement et doit ingérer une alimentation inadaptée, qui entraîne notamment des coliques douloureuses. Lorsqu'il manifeste sa souffrance, sa mère lui prodigue au mieux des soins fonctionnels et stéréotypés. Le reste du temps, il est confronté à la solitude et doit refouler la terreur insoutenable de perdre tout contact avec elle, ce qui implique inmanquablement la peur de mourir. Ne pouvant infléchir le refus de sa mère de répondre à ses besoins, il intériorise l'échec relationnel. En grandissant, il tentera de compenser – par des attachements et des comportements compulsifs – l'écoute, la tendresse et l'amour dont il fut privé à l'aube de sa vie. L'éducation de ces comportements, bien vite jugés inacceptables socialement, fait partie intégrante du projet parental, qui engage l'enfant à « *conquérir son autonomie et grandir* » – pour ne pas résoudre les problématiques familiales.

Dans un récent article de la rubrique « *Vos enfants* » du journal *Construire*, le rédacteur interroge : « *Catastrophe, votre enfant a perdu son objet fétiche et transitionnel ! Comment l'aider ?* » (12) Cette question ironique exprime le mépris que l'adulte éprouve pour l'expression de la souffrance enfantine. Derrière une façade de bons sentiments, celui-ci transfère sur l'objet de compensation de l'enfant le dégoût qui a été posé sur ses propres besoins relationnels : « *Son doudou tout doux et tout mou est sale, il pue et tombe en lambeaux. Vous vous demandez donc – comme les autres parents d'heureux propriétaires d'objets cracra et transitionnels – si vous pouvez laver et réparer cette infecte chose, voire la jeter le cas échéant...* » L'auteur n'invite pas les parents à s'interroger sur les causes de leurs difficultés à répondre pleinement aux besoins affectifs et relationnels de leur enfant, il leur propose l'humiliation et le mépris, voire l'indifférence.

Violence éducative

Lorsque l'enfant grandit, l'incapacité des adultes à entendre ses besoins et à les satisfaire est à l'origine d'un sentiment d'impuissance qui s'exprime souvent par de la colère ou de l'agressivité. Ces comportements qui manifestent encore sa vitalité sont jugés néfastes et canalisés. Un pédopsychiatre explique : « *La tâche des parents consiste à faciliter*

l'intégration de l'instinct naturel de violence de l'enfant. » (13) Ce genre de discours confirme les projections monstrueuses que les adultes posent sur la nature humaine, verrouillant toute mise en cause du rapport relationnel qu'ils infligent aux enfants. Comme l'écrit encore *Construire* : « *Terreur du square, fléau du préau, Attila [sic !], 9 ans, adore cogner, jouer les caïds. Les autres garnements le craignent [...]. Cette situation inquiète les parents de ce sacrifiant. Parents qui se demandent pourquoi leur fiston n'arrive pas à maîtriser ses agressives pulsions...* » (14) Le recours à la violence éducative est alors, sinon ouvertement encouragé, du moins fortement suggéré pour mettre un terme au conflit : « *Les châtiments corporels sont à prohiber, affirme un journaliste. Mais il peut arriver qu'une gifle ou une fessée bien sentie contienne plus de chaleur et de communication que des ergotages sans fin.* » (15)

Dans son ensemble, la communauté helvétique est toujours convaincue du bien fondé de la violence éducative puisque les juges du Tribunal fédéral, la plus haute instance juridique, reconnaissent aux parents un droit limité à frapper leurs enfants. Dans un jugement de juillet 2003, ils statuent que les personnes détenant l'autorité parentale peuvent agir ainsi occasionnellement « *à la suite d'un comportement inadapté* » ou « *dans un but éducatif* », seules les violences plus régulières étant répréhensibles (16). L'absence d'un positionnement officiel désavouant clairement toute violence à l'égard des enfants et posant les bases d'une compréhension des mécanismes psychologiques qui la justifient laisse une porte ouverte à sa reproduction. D'après une étude publiée en janvier 2005 par l'université de Fribourg, une majorité des parents interrogés expliquent justement qu'ils recourent aux châtiments corporels en cas de « *désobéissance, cris, mauvaises manières à table ou encore insolence* », notamment contre leurs plus jeunes enfants. Plus de 35'000 bambins suisses de moins de trente mois sont frappés dans les familles (17).

« **Renforcement positif** »

Pour compenser un profond sentiment d'impuissance et de dépression – conséquence inéluctable du déni de sa nature consciente –, l'enfant construit un rapport aux autres conforme aux exigences parentales. Face au mépris infligé à l'expression de ses souffrances, aux violences physiques et psychologiques qu'il subit, il adopte les stratégies d'adaptation célébrées par les adultes qui l'entourent. En Suisse, le « service » et le « travail » représentent des « valeurs » que les parents inculquent aux enfants, dans un esprit de sacrifice. Sous la rubrique « *Règles de vie* » du quotidien *Le Courrier*, on peut lire : « *Égoïsme, égocentrisme et irresponsabilité menacent les enfants qui se verraient exemptés des tâches ménagères. Et pas de traitement de faveur pour les sujets mâles.* » (18)

Une fois l'exigence parentale légitimée, comment y soumettre l'enfant ? « *Il faut d'abord s'y prendre très tôt. Dès l'âge de deux ans, un enfant doit se sentir utile, mais d'une manière qui corresponde à son jeune âge.* » L'auteure donne alors l'exemple de cette maman qui « *responsabilise* » sa fillette en lui confiant le portage du pain lorsqu'elle fait ses courses : « *Le jeune cerveau de Catherine a parfaitement bien compris, grâce aux explications intelligentes de sa mère, qu'elle a un rôle important et utile à jouer.* » En réalité, cette disposition de l'enfant est le résultat de l'obstination du parent à exploiter une détresse dont il est d'ailleurs responsable, pour imposer ses schémas éducatifs – une manipulation que les comportementalistes désignent par l'euphémisme de « *renforcement positif* ». Ne pouvant simplement grandir dans l'amour et la disponibilité de sa mère, cette fillette s'adapte en compensant sa souffrance avec la valorisation artificielle que suscite l'approbation parentale. La stratégie de l'adulte consiste à lui proposer une tâche dont elle s'acquittera facilement, pour ensuite exiger qu'elle l'exécute parfaitement. Mais si cette tâche n'est pas assez difficile, elle pourrait prendre « *l'habitude d'être maternée* ». Ses parents devraient donc « *réfléchir, voire même se concerter, et évaluer le plus exactement*

possible les capacités actuelles de leur enfant. Cette réflexion doit être réalisée régulièrement au fur et à mesure que l'enfant grandit, car son aide doit être modifiée ou accrue en fonction de son évolution. » (19)

Contrat social

La volonté de conditionner aussi radicalement la vitalité de l'enfant permet au parent de refouler la terreur d'accueillir simplement l'expression de la conscience spontanée. Par cette stratégie, l'adulte tente de maîtriser une anxiété issue de sa propre histoire et prive peu à peu l'enfant de la jouissance de sa sensibilité au profit de conduites stéréotypées, résultat d'une adaptation douloureuse aux exigences parentales et sociales. Dans un article consacré aux difficultés scolaires des enfants, l'hebdomadaire *Construire* déplore que Raphaël, un écolier de 11 ans, ait « *une intelligence au-dessus de la moyenne et une moyenne [scolaire] en dessous de son potentiel.* » (20) D'après ses professeurs, l'enfant serait « *intelligent, mais fainéant* » et trouverait tous les prétextes pour « *échapper aux devoirs et aux leçons* ». De son côté, estimant qu'il est vraisemblablement « *intolérant à la frustration* », un psychologue suggère aux parents de reprendre son éducation en main : « *Il faut le renforcer positivement quand il y a progrès et le sanctionner quand il ne travaille pas. Après tout, est-ce qu'on ne peut pas lier le contrat scolaire, qui est quand même le contrat No 1 de l'enfant, avec l'argent de poche ou les sorties ?* » Il invite donc les parents à « *s'investir* » – ou devrait-on dire *investir* ? – dans la scolarité de leurs enfants.

Cet état d'esprit trouve en Suisse un terrain particulièrement favorable, car nous nous sommes laissé convaincre que, faute de ressources naturelles, la valorisation de nos « services » et de notre « matière grise » représente un facteur collectif de prospérité nationale. D'où l'urgence à faire fructifier « l'intelligence » des enfants pour éviter que ces derniers ne deviennent un poids pour leurs parents et pour l'ensemble de la société. Ce contrat social est à l'origine de souffrances psychiques endémiques. Il justifie la négation de la conscience humaine et réduit la personne à un « capital », à une collection de comportements exploitables. Comme les adultes résistent à reconnaître qu'ils complexifient sans cesse les rejouements des frustrations relationnelles qu'ils ont subies, enfants et adolescents ne peuvent que se sentir incompris et intégrer à leur tour les conditionnements que ceux-ci leur imposent par le biais de punitions et de récompenses, sans réaliser combien ils déforment leur regard sur eux-mêmes, sur les autres et sur la vie.

Marc-André Cotton

marc-andre.cotton@wanadoo.fr

Notes :

- (1) Denis de Rougemont, *La Suisse ou l'histoire d'un peuple heureux*, éd. L'Âge d'Homme, 1989, p. 13.
- (2) Florence Noël et Élisabeth Eckert Dunning, *Les Suisses sont champions du stress au travail*, Tribune de Genève, 16.11.05.
- (3) Guy Mettan, *Pour rendre vos enfants heureux demain n'hésitez pas à leur dire non !*, Tribune de Genève, 3.11.95.
- (4) Témoignage de Marie Métrailler recueilli par Marie-Magdeleine Brumagne, *La Poudre de sourire*, éd. Du Rocher, 1982.
- (5) Grégoire Turnsek, psychothérapeute, cité par Alain Portner, « *Maman j'veux que tu me paies un truc !* », Construire No 20, 14.5.97.
- (6) Alain Portner, *ibid.*
- (7) Dans le *Journal de la Société vaudoise d'utilité publique*, No 9, septembre 1901, on peut lire : « *À vrai dire, et sans la moindre mégalomanie, la science du ménage, comprise dans son acception la plus large et au sens le plus élevé du mot, est à la base des sociétés, instrument de mieux être, outil d'hygiène, agent de concorde et de moralité.* » Cité par Geneviève Heller, « *Propre en ordre* » – *Habitation et vie domestique 1850-1930 : l'exemple vaudois*, éditions d'En-Bas, 1979, p.143.
- (8) Augusta Moll-Weiss, *Les écoles ménagères à l'étranger et en France*, Paris, Rousseau, 1908, p. 49. Au début du XXe siècle, l'institution de l'enseignement ménager était en Suisse, ainsi qu'en Belgique, « *à la fois la plus officielle, la plus complète et la plus populaire* » d'Europe. *Ibid.*, p. 17.
- (9) Johanna Haarer, *Die deutsche Mutter und ihr erstes Kind*, Lehmann Verlag, München, 1940, p. 109.
- (10) Johanna Haarer, *Die Mutter und ihr erstes Kind*, Carl Gerber Verlag, München, 1979, p. 100.
- (11) Johanna Haarer, *ibid.*, p. 123.
- (12) Alain Portner, « *Il est où, mon doudou ?* », Construire No 48, 26.11.02.
- (13) Cité par Alain Portner, *Dur, dur d'être un p'tit dur*, Construire No 5, 28.1.03.
- (14) Alain Portner, *ibid.*
- (15) Guy Mettan, *Pour bien éduquer vos enfants*, Tribune de Genève, 3.11.95.
- (16) Le Temps, 10.7.03. L'article 126 du Code pénal suisse abroge déjà le droit de correction absolu des parents. Lire également *Swiss court lets parents smack child*, Birmingham Post, 10.7.03, <http://www.corpun.com/chd00307.htm>.
- (17) *Small children target of parental beatings*, Neue Zürcher Zeitung, 25.1.05, <http://www.corpun.com/chd00501.htm>.
- (18) Cécile Drouin, *Les enfants ne sont jamais trop petits pour les tâches ménagères*, Le Courrier, 25.5.92.
- (19) *Ibid.*, c'est moi qui souligne.
- (20) Alain Portner, « *Travail insuffisant* », Construire No 6, 4.2.03.